

DATE DE CONVOCATION
12/06/2023

DATE D’AFFICHAGE
12/06/2023

| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE |
|--------------------------------------|
| 27 |
| PRÉSENTS |
| 25 |
| VOTANTS |
| 27 |

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECEUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu’au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Délibération n° 23.06.19/32

Objet / Location du gîte de la Ferme d'Amélie / Tarifs 2024

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, en charge de la Jeunesse, présente à l’Assemblée délibérante, les nouveaux tarifs du gîte de la Ferme d’Amélie applicables au 1^{er} janvier 2024, qui s’établissent comme suit :

| Périodes de location | Tarifs 2024 |
|---|-----------------|
| <i>Haute saison</i> / 29 juin au 30 août | 465 € / semaine |
| <i>Vacances de printemps</i> / 6 avril au 3 mai, 21 décembre au 3 janvier 2025 | 350 € / semaine |
| <i>Moyenne saison</i> / 4 mai au 28 juin, 31 août au 27 septembre, 19 octobre au 1 ^{er} novembre | 315 € / semaine |
| <i>Basse saison</i> / 1 ^{er} janvier au 5 avril, 28 septembre au 13 octobre, 2 novembre au 20 décembre | 290 € / semaine |
| <i>Week-end (2 nuits)</i> hors vacances scolaires | 215 € |
| <i>Mid-week (4 nuits)</i> hors vacances scolaires | 215 € |
| <i>Location au mois basse saison</i> (d’octobre à mars) | 940 € / mois |

Monsieur BOISSÉE précise également que :

- le dépôt de garantie est fixé à 150 € pour le séjour
- le forfait ménage à 45 € / semaine
- la location de draps à 10 € pour le séjour
- le supplément animal à 5 € / jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ADOpte les tarifs de location du gîte de la Ferme d'Amélie et des prestations annexes tels que présentés ci-avant,

PRÉCISE que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL

Le Maire,
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS
-3 JUIL. 2023
COURCHER